



RÉUNION D'EXPERTS SUR LA SITUATION DANS LA RÉGION DU SAHEL /
SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'ÉVALUATION
CONJOINTE UA-NATIONS UNIES

ADDIS ABÉBA, 14 – 15 MARS 2012

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS UA-NU SUR LA SITUATION DANS LA RÉGION DU SAHEL

1. A l'initiative de la Commission de l'Union africaine (UA) et du Secrétariat des Nations unies (NU), une réunion d'experts sur la situation dans la région du Sahel s'est tenue à Addis Abéba, les 14 et 15 mars 2012. La réunion a été organisée dans le cadre du suivi des décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des résultats de la consultation ministérielle qui a regroupé les pays de la région et d'autres parties prenantes, à Addis Abéba, le 29 janvier 2012, et examiné le rapport et les recommandations de la mission multidisciplinaire UA-Nations unies entreprise au Sahel, du 7 au 23 décembre 2011, afin d'évaluer l'impact de la crise libyenne sur les pays de la région.

2. Ont participé à la réunion les pays de la région du Sahel et d'autres pays africains concernés/intéressés, à savoir: l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Égypte, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Tchad, le Togo, le Soudan et la Tunisie. Les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) concernés, ainsi que d'autres organisations et entités régionales ci-après ont également pris part à la réunion: la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC), le Comité permanent inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), l'Unité de Fusion et de Liaison du Sahel (FLU), la Banque africaine de Développement (BAD) et la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique.

3. La réunion a également vu la participation du Département des Affaires politiques (DAP) du Secrétariat des Nations unies, du Centre régional des Nations unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU), de la Mission d'Appui des Nations unies en Libye (MANUL), du Bureau des Nations unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA), de l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), du Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF), du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), du Haut Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), du Bureau des Nations unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA), de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Équipe-pays des Nations unies au Niger, de l'Union européenne (UE), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR). La France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États Unis d'Amérique, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies; la Turquie, en tant que co-Président du Forum mondial de lutte contre le Terrorisme (GCTF); et le Canada, en tant que co-Président du Groupe de travail du GCTF sur le Sahel, ont également participé à la réunion.

4. La réunion avait pour objectifs:

- (i) de faire le point des efforts et initiatives en cours en vue de faire face aux défis auxquels la région est confrontée;
- (ii) d'examiner les recommandations de la Mission d'évaluation conjointe et de convenir des modalités d'une action qui soit complémentaire aux efforts déployés par la région et renforce les programmes de soutien existants;
- (iii) de s'accorder sur des actions prioritaires dans les trois domaines suivants: (a) aspects sécuritaires et diplomatiques, (b) situation humanitaire et socio-économique, y compris la réintégration des travailleurs migrants qui ont quitté la Libye en raison de la situation qu'a connue ce pays l'an dernier, et (c) développement à long terme;
- (iv) de formuler les grandes lignes d'un plan d'action global qui facilitera un appui coordonné, par l'UA et ses Etats membres, les Nations unies et la communauté internationale dans son ensemble, aux efforts des pays de la région; et
- (v) de convenir des modalités d'une meilleure coordination entre tous les parties prenantes et d'un suivi efficace des recommandations qui résulteront de la réunion.

5. Au cours de leurs discussions, les participants ont souligné que la région du Sahel était confrontée à des défis multiples, en particulier le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la prolifération et le trafic illicites des armes, des conflits armés latents, ainsi que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la crise nutritionnelle. Les participants ont noté que ces problèmes avaient été aggravés par la crise libyenne, en particulier l'afflux de centaines de milliers de rapatriés traumatisés et appauvris, ainsi que celui d'un nombre non spécifié et non quantifiable d'armes et de munitions provenant des arsenaux libyens et constituant une source d'armement pour les groupes terroristes et criminels dans la région.

6. Les participants ont noté qu'au cours de ces dernières années, les pays de la région ont déployé des efforts soutenus, aussi bien individuellement que collectivement, afin de relever les défis auxquels ils sont confrontés. À cet égard, les participants ont salué les mécanismes institutionnels créés, à divers niveaux, par les pays du champ que sont l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger: politique (avec des consultations régulières au niveau ministériel), renseignements (avec l'UFL basée à Alger), militaire (avec le Centre conjoint de Commandement militaire – CEMOC, dont le siège est à Tamanrasset) et la coopération et le développement économique. Ils ont salué les progrès en cours dans la mise en œuvre de la Stratégie adoptée lors de la Conférence de haut niveau sur la sécurité, le développement et le partenariat entre les pays du champ et les partenaires extrarégionaux, tenue à Alger, les 7 et 8 septembre 2011. Ils ont souligné que ces mécanismes ont vocation à s'élargir. Les participants

se sont réjouis de l'existence d'autres arrangements de coopération bilatérale entre les pays du champ et dans le reste de la région. Ils ont, en outre, félicité la CEDEAO pour ses efforts continus en vue de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région, y compris les actions de suivi des dispositions pertinentes du communiqué adopté à son 40^{ème} sommet tenu à Abuja, les 16 et 17 février 2012. Ils ont également noté le rôle joué par la CEN-SAD. Enfin, ils se sont félicités de l'organisation, par le Gouvernement libyen, d'une Conférence régionale ministérielle sur la sécurité aux frontières, à Tripoli, les 11 et 12 mars 2012, Conférence qui a formulé d'importantes recommandations.

7. Les participants ont noté que nombre de partenaires sont actifs sur le terrain, apportant un soutien dans les domaines sécuritaire, humanitaire et de développement. À cet égard, ils ont salué la persévérance des agences des Nations unies dans leur action dans les domaines de l'assistance humanitaire, de la gouvernance et du développement. Ils se sont également félicités du soutien apporté par l'UE et ses États membres dans le cadre de sa Stratégie pour la Sécurité et le Développement au Sahel, adoptée le 21 mars 2011. Ils ont, en outre, relevé avec satisfaction le soutien apporté par nombre de partenaires bilatéraux, en particulier les États unis d'Amérique, y compris les efforts déployés pour atténuer la menace que pose les Systèmes de défense aérienne portatifs (MANPADS) et d'autres initiatives de renforcement des capacités, ainsi que les actions entreprises par le Groupe de travail du GCTF sur le Sahel.

8. Conscients du fait que des développements récents ont aggravé et négativement affecté la situation politique, sécuritaire, sociale et économique dans la région du Sahel, les participants ont souligné la nécessité de déployer des efforts renouvelés, améliorés et mieux coordonnés, afin d'aider les pays concernés à mettre en œuvre les stratégies nationales et régionales qu'ils ont élaborées, pour qu'ils puissent relever avec succès les défis auxquels ils font face. À cet égard, ils sont convenus que les efforts internationaux, qui doivent accompagner et soutenir ceux des pays de la région, doivent être sous-tendus par la nécessité:

- (i) d'élaborer et de mettre en œuvre une approche globale traitant de toutes les questions, en particulier le terrorisme, les rébellions armées, la criminalité transnationale organisée, la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre et d'autres armements, et l'insécurité alimentaire, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits, tels que la pauvreté, le chômage des jeunes, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, les problèmes de gouvernance et le sous-développement chronique. Il est entendu que des solutions appropriées devront être trouvées à chacune des questions auxquelles la région fait face et des efforts déployés pour maximiser leurs retombées positives sur la situation d'ensemble;
- (ii) de promouvoir et de renforcer l'appropriation nationale et régionale, ainsi que le *leadership* de la région, afin d'assurer la durabilité et l'efficacité. Le rôle de la communauté internationale est de soutenir et de renforcer les initiatives et les efforts existants et d'éviter leur duplication, d'aider à combler les insuffisances identifiées et de maintenir une attention internationale soutenue;

- (iii) de promouvoir une étroite coordination et collaboration entre les différents acteurs impliqués, afin de maximiser l'impact collectif, d'éviter la duplication des efforts et le gaspillage de ressources rares;
- (iv) de promouvoir une approche orientée vers l'action, afin de parvenir à des résultats concrets et mesurables sur le terrain, à travers un suivi effectif et une mise en œuvre diligente des engagements pris; et
- (v) de renforcer le soutien apporté par la communauté internationale pour qu'il soit à la hauteur des besoins sur le terrain, tels qu'identifiés par les pays concernés dans leurs stratégies et programmes nationaux ou dans le cadre des mécanismes existants.

9. Les participants se sont félicités des recommandations de la Mission d'évaluation conjointe UA-NU, lesquelles constituent une bonne base pour une approche complémentaire, cohérente et coordonnée des défis que connaît la région du Sahel. De manière plus spécifique, les participants sont convenus de ce qui suit:

A. INVENTAIRE DES EFFORTS ET INITIATIVES EN COURS

10. Compte tenu de la nécessité d'assurer un échange rapide d'informations et une bonne coordination, les participants sont convenus que des mesures immédiates doivent être prises par l'UA et les Nations unies, afin de faire l'inventaire de toutes les initiatives et efforts en cours. Cet inventaire doit être régulièrement mis à jour et transmis à toutes les parties prenantes. Les pays de la région, les organisations et entités régionales concernées, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, doivent fournir régulièrement des informations sur leurs efforts. Le premier projet d'inventaire devrait être prêt dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente réunion.

B. ASPECTS SÉCURITAIRES ET DIPLOMATIQUES

11. Les participants ont exprimé leur préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut dans le Sahel, caractérisée qu'elle est par les menaces interdépendantes du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et de la traite des êtres humains, ainsi que par l'existence de groupes/conflits armés. Ils ont noté que les capacités humaines et opérationnelles des terroristes et autres groupes armés non-étatiques se sont accrues de façon spectaculaire avec la prolifération de tous types d'armes, d'explosifs et de munitions, y compris les missiles sol-air et les MANPADS, comme conséquence directe de la crise libyenne, à travers un réseau bien organisé de trafics illicites.

12. En conséquence, les participants, après s'être félicités des offres de formation et de renforcement des capacités faites par des pays de la région, en particulier l'Égypte, ont appelé à la poursuite des efforts engagés afin de relever les défis sécuritaires de l'heure. Sur la base des

mesures déjà prises par la région, l'UA et les Nations unies, ainsi que par les partenaires concernés, ces efforts doivent inclure:

- (i) le soutien à l'UFL et au CEMOC et leur renforcement, en particulier en mettant à leur disposition le soutien logistique et les renseignements nécessaires, ainsi qu'une infrastructure de communication adéquate. L'UA, en particulier à travers le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), en collaboration avec des partenaires internationaux, devra faciliter la mobilisation d'un tel soutien. Par ailleurs, les participants ont encouragé les autres pays de la région à développer, le cas échéant, des stratégies et des mécanismes similaires à ceux établis par les pays du champ;
- (ii) des efforts militaires renouvelés et concertés, par les pays de la région, aux fins de détruire les sanctuaires, la logistique et l'infrastructure des terroristes et des groupes armés non-étatiques, ainsi que des campagnes de sensibilisation ciblées en direction de la jeunesse, par le biais des institutions et des chefs religieux;
- (iii) l'amélioration de l'échange d'informations entre tous les pays concernés, en particulier à travers le réseau des Points focaux nationaux et régionaux du CAERT. À cet égard, le CAERT devra faciliter l'organisation de réunions régulières ou spéciales de ses Points focaux dans la région, notamment en marge des réunions annuelles des Points focaux;
- (iv) le renforcement de la sécurité aux frontières, en s'appuyant sur les initiatives de développement des capacités présentement entreprises par les agences des Nations unies, les partenaires bilatéraux et les mesures convenues lors de la Conférence régionale ministérielle de Tripoli sur la sécurité aux frontières, ainsi que sur le cadre qu'offre le Programme frontière de l'UA (PFUA) et d'autres initiatives connexes; et
- (v) l'approfondissement et le renforcement du partenariat entre le CAERT, les CER/MR concernés, la Direction exécutive du Comité des Nations unies contre le Terrorisme (DECT), l'Équipe spéciale de Lutte contre le Terrorisme (CTITF), l'UNDOC, ainsi que le Coordonnateur de la Lutte contre le Terrorisme de l'UE, le GCTF et d'autres parties prenantes. Les participants ont souligné l'importance que revêtent les missions d'évaluation menées par le CAERT et la DECT, ainsi que la nécessité d'assurer leur suivi efficace.

13. La question du paiement de rançons pour la libération d'otages a figuré en bonne place dans les délibérations. Les pays de la région ont souligné que le paiement de rançons est devenue une source majeure de financement qui permet aux groupes terroristes de s'assurer le soutien de populations locales, d'acquérir la logistique et l'infrastructure nécessaires et de recruter de nouveaux éléments, en plus de la criminalisation de l'économie locale qu'il induit. Les pays de la région ont, par conséquent, réaffirmé la nécessité d'interdire effectivement le

paiement de rançons aux groupes terroristes, tel que souligné dans la décision Assembly/AU/Dec.256 (XIII) de l'UA, et ont exhorté les partenaires à apporter leur plein soutien à cette fin.

14. Les participants ont noté que, depuis la finalisation du rapport de la Mission d'évaluation conjointe UA-Nations unies, la situation sécuritaire fragile dans le Nord du Mali s'est sensiblement détériorée, en raison de la poursuite des attaques menées par des rebelles armés, dont beaucoup sont des rapatriés revenus de la Libye, contre les forces gouvernementales. Ces attaques ont aggravé la situation humanitaire déjà précaire qui prévalait dans la région, y compris en provoquant des déplacements de populations à l'intérieur du Mali (personnes déplacées internes) et en direction des pays voisins (refugiés), et ont compromis les efforts de développement.

15. Les participants ont souligné la nécessité urgente de remédier à cette situation, en gardant à l'esprit le caractère inacceptable du recours à la force dans un pays démocratique, où la lutte politique peut être poursuivie par des moyens pacifiques, et l'impératif du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali. Ils attendent avec intérêt les résultats de la réunion ministérielle du CPS de l'UA qui se tiendra à Bamako le 20 mars 2012.

C. AIDE HUMANITAIRE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉINSERTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

16. Les participants ont eu des échanges approfondis sur la grave situation humanitaire qui prévaut dans la région et les crises alimentaires récurrentes qui la frappent, lesquelles procèdent d'une combinaison de plusieurs facteurs, allant de la sécheresse au sous-investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles, en passant par la dégradation de l'environnement, les prix élevés des céréales et la pauvreté chronique. Les participants ont noté avec préoccupation la baisse de la production céréalière dans la région de 25 à 50% en 2011, par rapport à 2010, ce qui a été à l'origine d'un déficit céréalier de plus de 3,7 millions de tonnes. S'y ajoute une grave pénurie de fourrage qui menace l'élevage dans la région. L'on compte 13,4 millions de personnes vulnérables, dont plus de 10 millions sont déjà confrontées à l'insécurité alimentaire, tandis que plus d'1 million d'enfants sont exposés au risque de malnutrition aiguë. Les participants ont relevé que la réponse d'urgence aux besoins des populations touchées a été articulée sur la base des stratégies nationales et de la stratégie humanitaire régionale pour faire face à la sécurité alimentaire et à la crise nutritionnelle.

17. Les participants ont noté que les communautés vulnérables souffrent également de la perte des revenus provenant des transferts de fonds qui étaient auparavant envoyés par les travailleurs migrants en Libye. À la fin de l'année 2011, l'OIM avait enregistré 209.030 rapatriés au Niger, au Tchad, au Mali et en Mauritanie. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes qui ont franchi les frontières sans l'aide de l'OIM, dont le nombre est estimé à 211.000. Le grand nombre de rapatriés exerce une pression supplémentaire sur des communautés déjà vulnérables. Par ailleurs, plus de 150 000 personnes ont fui les combats

dans le Nord du Mali; plus de la moitié d'entre elles ont franchi les frontières pour chercher refuge dans les pays voisins (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie et Niger) et au delà. Le nombre des réfugiés s'accroît quotidiennement, à mesure que les combats s'intensifient. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude à ces pays pour avoir ouvert leurs frontières, afin d'accueillir les ressortissants maliens qui cherchent refuge et pour le soutien qu'ils apportent. Cette situation représente un fardeau supplémentaire pour des communautés d'accueil déjà vulnérables. Les participants ont également exprimé leur gratitude aux agences des Nations et autres agences humanitaires qui apportent un soutien sur le terrain.

18. Les participants ont noté que la réponse aux défis actuels semble plus encourageante que les années précédentes. En particulier, les pays touchés ont pris des mesures pour remédier à la situation, tant au niveau national que régional, y compris la signature par 17 pays de la région (CEDEAO plus la Mauritanie et le Tchad), en novembre 2011, d'une Charte sur la gestion et la prévention des crises alimentaires. Les participants ont également rendu hommage aux pays et institutions partenaires pour l'assistance déjà apportée. Dans le même temps, ils ont noté, avec une profonde préoccupation, que les fonds mobilisés à ce jour restent très en deçà des besoins, lesquels sont estimés entre 724 et 930 millions de dollars.

19. Les participants ont appelé tous les Etats concernés à identifier les institutions nationales chargées de la coordination de l'aide humanitaire, afin d'éviter la duplication des efforts. Ils ont souligné la nécessité pour tous les acteurs concernés de répondre aux besoins immédiats et d'agir sur le long terme, afin aussi bien d'atténuer les difficultés présentes que de prévenir l'émergence de futures crises. Il s'agit:

- (i) d'œuvrer à la mobilisation et au décaissement rapides, par tous les acteurs concernés, de fonds suffisants pour soutenir les plans nationaux d'intervention d'urgence, en tenant compte des déficits financiers déjà identifiés dans les stratégies nationales et régionales;
- (ii) d'assurer la pertinence des interventions, y compris en ciblant les groupes les plus vulnérables dans les régions les plus affectées, afin de renforcer les moyens de subsistance des populations et leur capacité de résistance avant que la crise n'atteigne son pic;
- (iii) d'assurer la sécurité des populations touchées, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, et l'accès à l'aide humanitaire des populations affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle (personnes déplacées, réfugiés et travailleurs migrants rapatriés), la garantie de la sûreté et de la sécurité des travailleurs humanitaires par les pays concernés, ainsi que la réinstallation, par les pays concernés, des réfugiés se trouvant dans les zones frontalières vers des endroits plus sûrs, conformément aux Lignes directrices de l'UA et des Nations unies;

- (iv) de promouvoir une coordination efficace entre tous les pays, afin d'assurer le fonctionnement effectif des marchés régionaux et les flux des populations; et
- (v) de concevoir et de mettre en œuvre des interventions à long terme visant à réduire la vulnérabilité chronique des populations de la région aux futures crises, y compris l'investissement dans l'agriculture durable, les programmes de réduction des risques de catastrophes, le développement de réserves alimentaires, la protection sociale et les filets de sécurité, la gestion communautaire des ressources en eau et le développement de réserves alimentaires nationales et régionales communautaires. A cet égard, il est important d'apporter un soutien adéquat aux efforts déployés par la CEDEAO, afin de mettre en place des réserves alimentaires d'urgence et d'investir dans des programmes de filets de sécurité à long terme.

20. Tout en appelant les partenaires internationaux à apporter une assistance accrue, les participants ont souligné l'impératif d'une plus grande mobilisation et d'un appui plus soutenu par les pays africains, et ce dans l'esprit de la solidarité continentale. À cet égard, ils se sont félicités de l'assistance apportée par la CEDEAO, l'UA et des pays africains à titre individuel. Ils ont recommandé que l'UA, avec l'appui des agences compétentes des Nations unies, organise une conférence d'annonce de contributions, afin de mobiliser, au niveau de l'Afrique, un soutien aux victimes de la crise alimentaire et nutritionnelle dans la région du Sahel.

21. En ce qui concerne plus particulièrement la situation des travailleurs migrants, les participants ont appelé au redoublement d'efforts, afin de faciliter leur réintégration et réinsertion et d'aider les communautés d'accueil. Ils ont recommandé que l'UA et les Nations unies explorent la possibilité d'organiser conjointement une table ronde sur la mobilisation de ressources, afin de soutenir les programmes destinés aux travailleurs migrants. Ils ont également recommandé la mise en place d'un Fonds.

D. DÉVELOPPEMENT DURABLE

22. Les participants ont reconnu qu'une réponse durable aux crises humanitaire, alimentaire, nutritionnelle et environnementale et aux défis sécuritaires auxquels fait face la région exige un engagement renouvelé en faveur du développement humain et économique des pays concernés. Un accent particulier doit être mis sur le soutien aux, et l'investissement dans les, secteurs de l'agriculture et de l'élevage, y compris une plus grande résistance à travers l'adaptation au phénomène du changement climatique, le développement du capital humain par l'éducation et le renforcement des compétences, l'emploi des jeunes, le genre, l'investissement dans les prestations sociales (santé et protection) et les infrastructures, ainsi que sur des améliorations continues dans la gouvernance. A cet égard, les participants ont souligné le rôle primordial des pays de la région, ainsi que la contribution essentielle des partenaires au développement.

23. Les participants ont reconnu la nécessité d'assurer un continuum entre les réponses immédiates à la crise multiforme et les efforts de développement à long terme et de tenir compte du lien entre la sécurité et le développement, entre autres, à travers une approche globale du renforcement des capacités à tous les niveaux, ainsi qu'en relevant les défis de la construction étatique et de la consolidation de la paix, afin d'améliorer la prestation de services aux populations et la stabilisation à long terme. L'accent doit être mis sur une croissance inclusive et équitable centrée sur:

- (i) la promotion d'une approche globale du renforcement des capacités aux niveaux local, national, régional et international, afin d'améliorer les réponses en termes de prestation de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la reconstruction des services publics, et de la gouvernance;
- (ii) la promotion du développement économique et de la reconstruction, à travers la création d'emplois et la promotion de l'emploi des jeunes (solutions à court et à long termes), soutenues par des processus de réforme, le secteur privé, avec un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), et la diversification économique, l'accès à des services financiers décentralisés, le développement des infrastructures à petite et moyenne échelles avec un emploi intensif de main-d'œuvre;
- (iii) le soutien aux États membres touchés par la crise dans le Sahel dans leurs efforts visant à mettre en pratique le cadre d'accélération des OMD et à identifier leurs priorités en termes de construction étatique et de consolidation de la paix; et
- (iv) l'amélioration de la résistance des populations aux crises à travers des initiatives communautaires, en particulier le soutien aux investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, associé à une approche globale des différentes dimensions de la sécurité humaine.

24. Afin d'accroître l'impact et l'efficacité de l'engagement commun dans la région, il importe de renforcer la coordination entre les partenaires qui y interviennent, de préciser la division du travail et de renforcer les complémentarités. Les participants ont demandé au NEPAD, à la BAD et à la CEA, en collaboration avec les institutions régionales et internationales compétentes, de formuler des propositions concrètes sur la meilleure voie à suivre.

E. SUIVI

25. Les participants sont convenus que le soutien et l'accompagnement des efforts des pays de la région doivent être consolidés dans la durée, comme condition pour arriver à des résultats concrets et percevoir leurs effets sur le terrain. En conséquence, ils ont encouragés l'UA et les Nations unies à organiser régulièrement des consultations similaires, afin de faciliter l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes, d'améliorer la coordination des efforts et des initiatives sur le terrain, de promouvoir la cohérence et la rentabilité, de pérenniser l'attention

et le soutien de la communauté internationale aux pays de la région et aux priorités par eux fixées, et d'aider les organes délibérants de l'UA et des Nations unies à mieux cibler leurs décisions et actions.

26. Par ailleurs, dans le prolongement des résultats positifs de la consultation ministérielle du 29 janvier dernier, les participants ont recommandé que les Ministres des pays concernés se réunissent à chaque fois que de besoin, en marge des sommets de l'UA, afin de faire le point des progrès réalisés à cet égard.

27. Les participants sont convenus que l'UA et les Nations unies élaboreront un cadre de mise en œuvre approprié, afin d'orienter et de renforcer le soutien apporté par la communauté internationale aux initiatives et efforts nationaux et régionaux.